

sdt

optimisation spatiale

PROJET DU 30 MARS 2023



INTRODUCTION

Le territoire de la Wallonie est un patrimoine commun qui doit être géré de façon à lui assurer un développement durable et attractif, dans la recherche d'un équilibre entre les dimensions :

- sociales,
- économiques,
- démographiques,
- énergétiques,
- patrimoniales,
- environnementales,
- de mobilité.

De la pertinence des choix opérés et de la qualité de son aménagement dépendent la prospérité, le bien-être de ses habitants, la qualité de son environnement et la résilience de son territoire.

CALENDRIER ESTIMATIF

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Projet de SDT	IC + NGW/AGW	 Wallonie	Traduction + Impression	Organisation EP	Enquête publique (45 jours)			Dépouillement de l'enquête publique et des avis		Adaptation du projet SDT + déclaration environnementale	IC + NGW/AGW
		Supports de communication			Consultation des instances						

Adoption du projet par le GW

Clôture des consultations (Conseils, riverains, instances, ...)

PROJET SDT DU 30 MARS 2023 - Enquête publique 30/05/2023 – 14/07/2023 – Présentation sans valeur légale



LES SUPPORTS DE COMMUNICATION MIS A DISPOSITION DES CITOYENS



SUPPORTS DE COMMUNICATION

- **COMPRENDRE LE SHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Afin de rendre le texte du SDT plus accessible, 3 vidéos ont été réalisées :

- vidéo 1 : Présentation du contexte et de l'enquête publique
- vidéo 2 : Présentation des grands concepts repris dans le SDT
- vidéo 3 : Présentation des 20 objectifs fixés pour le développement harmonieux de notre Wallonie

→ Ces 3 vidéos permettent d'avoir une vue global et synthétique de l'ensemble des composantes du texte.

- **COMPRENDRE LE RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES**

Une synthèse du rapport est présentée afin de pouvoir plus facilement appréhender les grands constats et recommandations.

VIDEO 1 : CONTEXTE





L'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODALITES



**Du 30 mai 2023
au
14 juillet 2023**



**253 communes
francophones de
Wallonie**



**Séance de clôture
le
14 juillet 2023**

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Direction du Développement Territorial



par mail à

enquetepublique.sdt@spw.wallonie.be



par téléphone au

081/32 26 00

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DISPONIBILITÉ DE L'INFORMATION



Version papier
dans les **communes**



Le site
sdt.wallonie.be



Via le **QR Code**

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DOCUMENTS SOUMIS À ENQUÊTE



Le Schéma de
Développement
du Territoire
(texte & cartes)



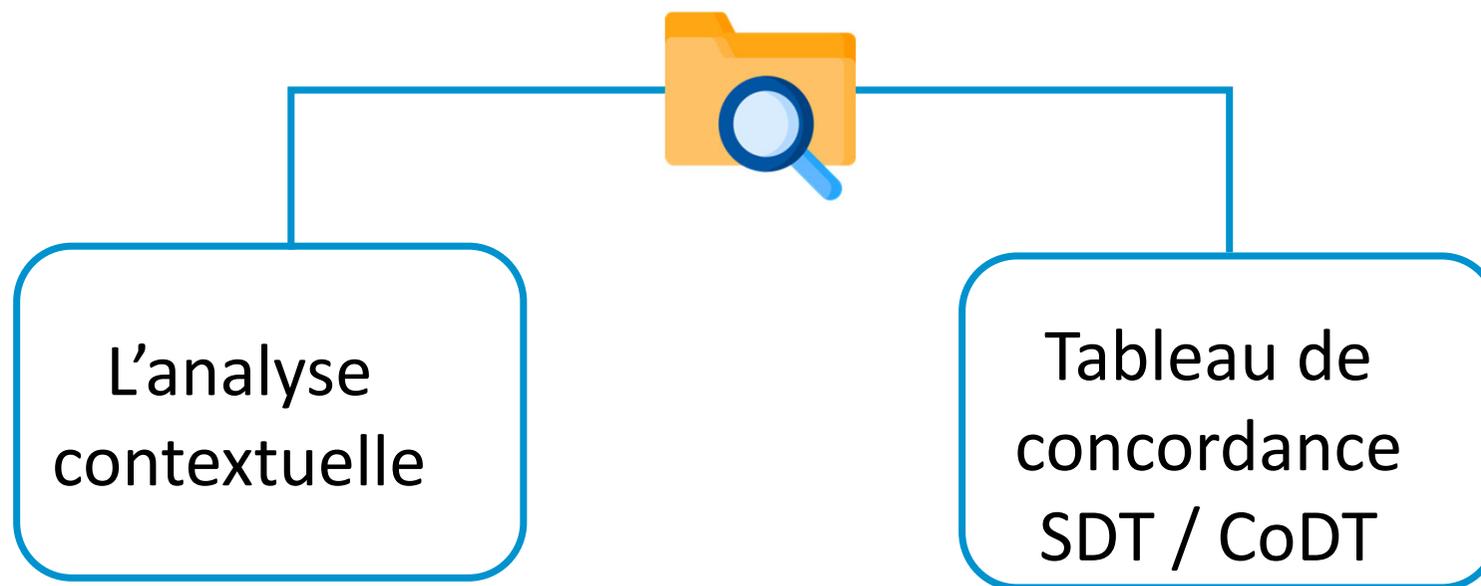
Le Rapport sur les
Incidences
Environnementales
(RIE)



Résumé non
technique
(RNT)

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DOCUMENTS CONSULTABLES



L'ENQUÊTE PUBLIQUE

REMARQUES ET OBSERVATIONS

Adressées au **Collège communal de votre choix**

Soit envoyées



- Par courrier électronique
- Par courrier ordinaire

Soit remises



à la personne désignée à la
commune

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

MENTIONS OBLIGATOIRES



**« Révision du
Schéma de
Développement
du Territoire »**



**Dater
votre courrier**

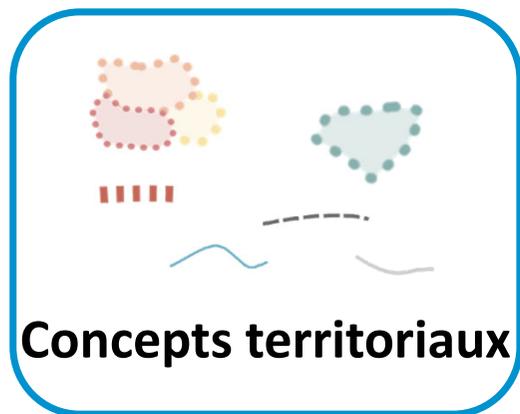


**Coordonnées
complètes**

VIDEO 2 : LA STRUCTURE DU TEXTE ET LES GRANDES NOTIONS



LA STRUCTURATION DU TEXTE



→ LES CENTRALITES et ESPACES EXCENTRÉS p. 195 + ANNEXE 3

→ LA STRUCTURE DU TERRITOIRE p. 203

→ PÔLES , AIRES ET AXES + ANNEXE 4

VIDEO 3 : LA STRUCTURE DU TEXTE ET LES GRANDES NOTIONS



20 OBJECTIFS

AXE 1 SA

SOUTENABILITÉ ADAPTABILITÉ

- Artificialisation
- Densification
- Ville et village à 10 min
- Friches industrielles
- Commerces
- Aléas climatiques

AXE 2 AI

ATTRACTIVITÉ INNOVATION

- Attractivité wallonne
- Innovation
- Ressources naturelles
- Tourisme
- Mobilité
- Attractivité des villes
- Territoire connecté

AXE 3 CC

COHÉSION COOPÉRATION

- Diversités territoriales
- Coopérations communales
- Organisation des fonctions
- Participation citoyenne
- Espaces publics qualitatifs
- Energie

STRUCTURE DE CHAQUE OBJECTIF



- CONSTATS
- ENJEUX
- PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE
- MESURES DE GESTION ET DE PROGRAMMATION

AIDE À LA COMPRÉHENSION



LE GLOSSAIRE



LES ANNEXES

- Annexe 1 : Mesures guidant l'urbanisation dans et hors des centralités
- Annexe 2 : Cartographie des centralités -> atlas
- Annexe 3 : Critères de définition d'une centralité
- Annexe 4 : Critères de définition d'un pôle
- Annexe 5 : Indicateurs de suivi
- Annexe 6 : Liste des zones d'activités économiques

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES





Rapport sur les incidences environnementales (RIE) du projet de révision du Schéma de Développement du Territoire de la Wallonie (SDT)

Enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023

CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation
3. Contenu du RIE
4. Analyse de cohérence de la planification
5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux
6. Analyse des incidences des dispositions
7. Mesures correctrices et complémentaires
8. Analyse des alternatives
9. Mesures de suivi
10. Conclusions

POURQUOI UN RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ?

Directive 2001/42/CE : tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement font l'objet d'une évaluation environnementale.

- Objectif : garantir la prise en compte des considérations en matière d'environnement lors de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre de plans et de programmes.

Pour les plans et schémas d'aménagement du territoire wallons, ces dispositions ont été transposées dans code du développement territorial (CoDT).

Un rapport sur les incidences environnementales du Schéma de développement du territoire est élaboré pendant l'élaboration du schéma et avant son adoption. Le rapport sur les incidences environnementales identifie, décrit et évalue les incidences non négligeables probables de la mise en œuvre du Schéma.

CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
- 2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation**
3. Contenu du RIE
4. Analyse de cohérence de la planification
5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux
6. Analyse des incidences des dispositions
7. Mesures correctrices et complémentaires
8. Analyse des alternatives
9. Mesures de suivi
10. Conclusions

ÉLABORATION DU PROJET DE RÉVISION DU SDT ET PROCESSUS D'ÉVALUATION

Analyse contextuelle - CPDT juin 2017

Définition de 20 objectifs pour le développement du territoire wallon

Prise d'acte par le Gouvernement le 8 juin 2017

Déclinaison en principes de mise en œuvre, mesures de gestion et programmation et structure territoriale

Enquête publique octobre à décembre 2018

Adoption par le Gouvernement 16 mai 2019 mais pas d'entrée en vigueur

Retrait de l'adoption du SDT par arrêté du 9 février 2022

Mise à jour de l'analyse contextuelle - CPDT 2022

Maintien des 20 objectifs pour le développement du territoire wallon

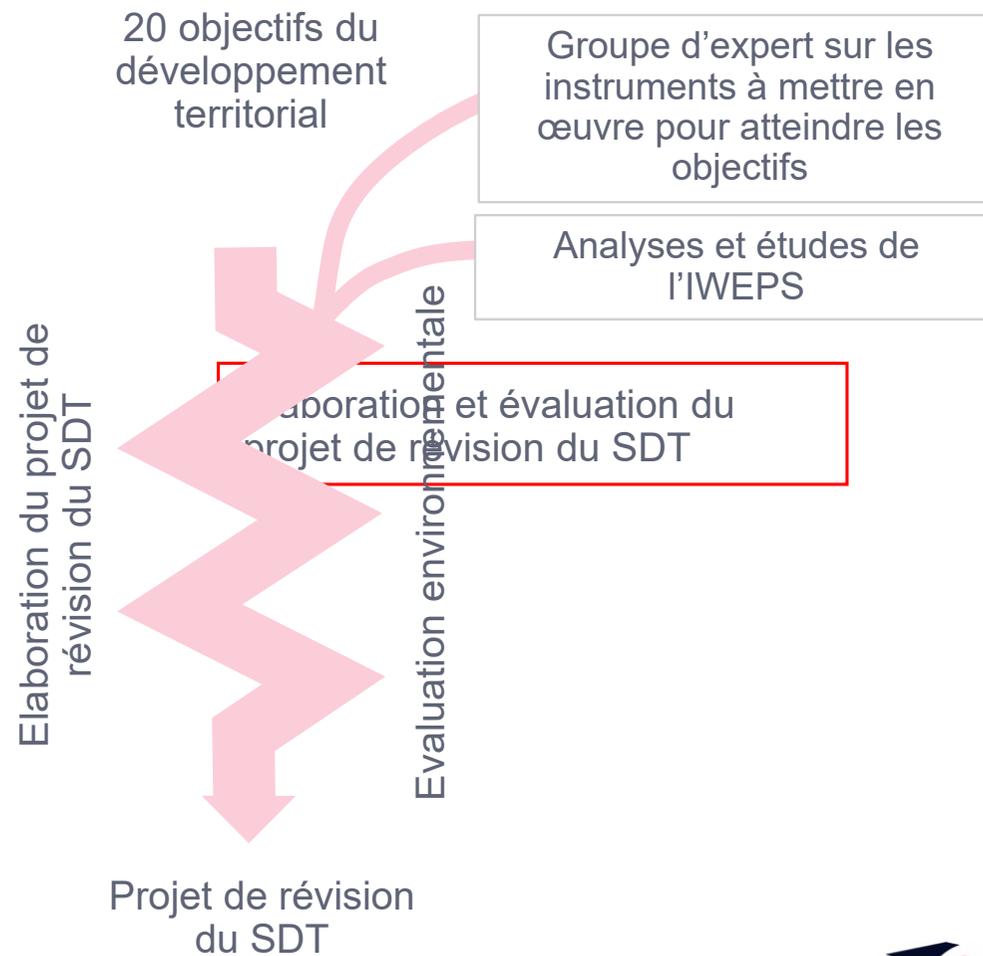
Elaboration et évaluation du projet de révision du SDT

Enquête publique mai à juillet 2023

Adoption par le Gouvernement et entrée en vigueur



ÉLABORATION DU PROJET DE RÉVISION DU SDT ET PROCESSUS D'ÉVALUATION



CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation
- 3. Contenu du RIE**
4. Analyse de cohérence de la planification
5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux
6. Analyse des incidences des dispositions
7. Mesures correctrices et complémentaires
8. Analyse des alternatives
9. Mesures de suivi
10. Conclusions

CONTENU DU RIE

Projet de révision du Schéma de Développement du Territoire (SDT)

Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) du SDT

Situation initiale et perspectives

Quels sont les composantes de l'environnement que le SDT pourrait impacter ? Et quelle est leur **état actuel** ?



Analyse stratégique

Le SDT est-il cohérent avec le CoDT et les autres plans et programmes? Quelles sont les **réponses** apportées par le SDT aux **enjeux territoriaux** identifiés par la CPDT ?



Analyse des incidences

Quelles sont les **incidences** du SDT, ou comment le SDT impacte-il négativement et positivement le spectre des composantes environnementales ?

CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation
3. Contenu du RIE
- 4. Analyse de cohérence de la planification**
5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux
6. Analyse des incidences des dispositions
7. Mesures correctrices et complémentaires
8. Analyse des alternatives
9. Mesures de suivi
10. Conclusions

ANALYSE DE COHÉRENCE DE LA PLANIFICATION

Justification au regard de l'article premier du CoDT :

Le développement durable et attractif = « *rencontre ou anticipe de façon équilibrée les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité de la collectivité, en tenant compte, sans discrimination, des dynamiques et des spécificités territoriales, ainsi que de la cohésion sociale* ».

- ✓ Réponse aux besoins socio-démographiques
- ✓ Réponse aux besoins économiques
- ✓ Réponse aux besoins énergétiques
- ✓ Réponse aux besoins patrimoniaux
- ✓ Réponse aux besoins environnementaux
- ✓ Réponse aux besoins de mobilité de la collectivité
- ✓ Equilibre des besoins
- ✓ Prise en compte sans discrimination des dynamiques et des spécificités territoriales, ainsi que de la cohésion sociale

ANALYSE DE COHÉRENCE DE LA PLANIFICATION

Le CoDT prévoit que : *La stratégie territoriale du SDT définit les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire [...] qui ont pour but :*

1. La lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources
2. Le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale
3. La gestion qualitative du cadre de vie
4. La maîtrise de la mobilité

ANALYSE DE COHÉRENCE DE LA PLANIFICATION

=> Analyse de cohérence

N° fiche	Objectifs concernés	Sujet	Lutter contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources	Le développement socio- économique et de l'attractivité territoriale	La gestion qualitative du cadre de vie	La maîtrise de la mobilité
Aspects internationaux et interrégionaux						
1	AI.1	Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen	X	X		X
2	AI.2	Insérer la Wallonie dans les réseaux socio-économiques transrégionaux et transfrontaliers		X		X
Aspects démographiques et sociaux						
3	SA.2	Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements	X		X	
4	AI.7	Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés	X	X	X	
5	CC.5	Développer des espaces publics de qualité	X		X	
6	CC.3	Assurer l'accessibilité à tous à des services, des commerces et des équipements	X	X	X	X
7	CC.4	Diversité des activités et cohésion	X		X	
Aspects économiques						
8	AI.3	Renforcer l'ancrage de l'économie de la connaissance et des activités innovantes sur le territoire		X		X
9	AI.3	Transformation locale et de proximité	X	X		
10	AI.3	Economie circulaire	X	X		
11	AI.4	Optimiser l'offre touristique		X		
12	AI.8	Inscrire la Wallonie dans la transition numérique		X		
13	SA.3	Anticiper les besoins économiques	X	X		X
14	SA.3	Anticiper les besoins en commerces	X	X		
Aspects patrimoniaux et environnementaux						
15	SA.1, SA.3	Urbanisme économe en ressource du sol	X	X	X	X
16	SA.1, SA.2	Economiser les ressources	X			X
17	SA.6	Valoriser les patrimoines			X	X
18	SA.6	Préserver les patrimoines	X		X	

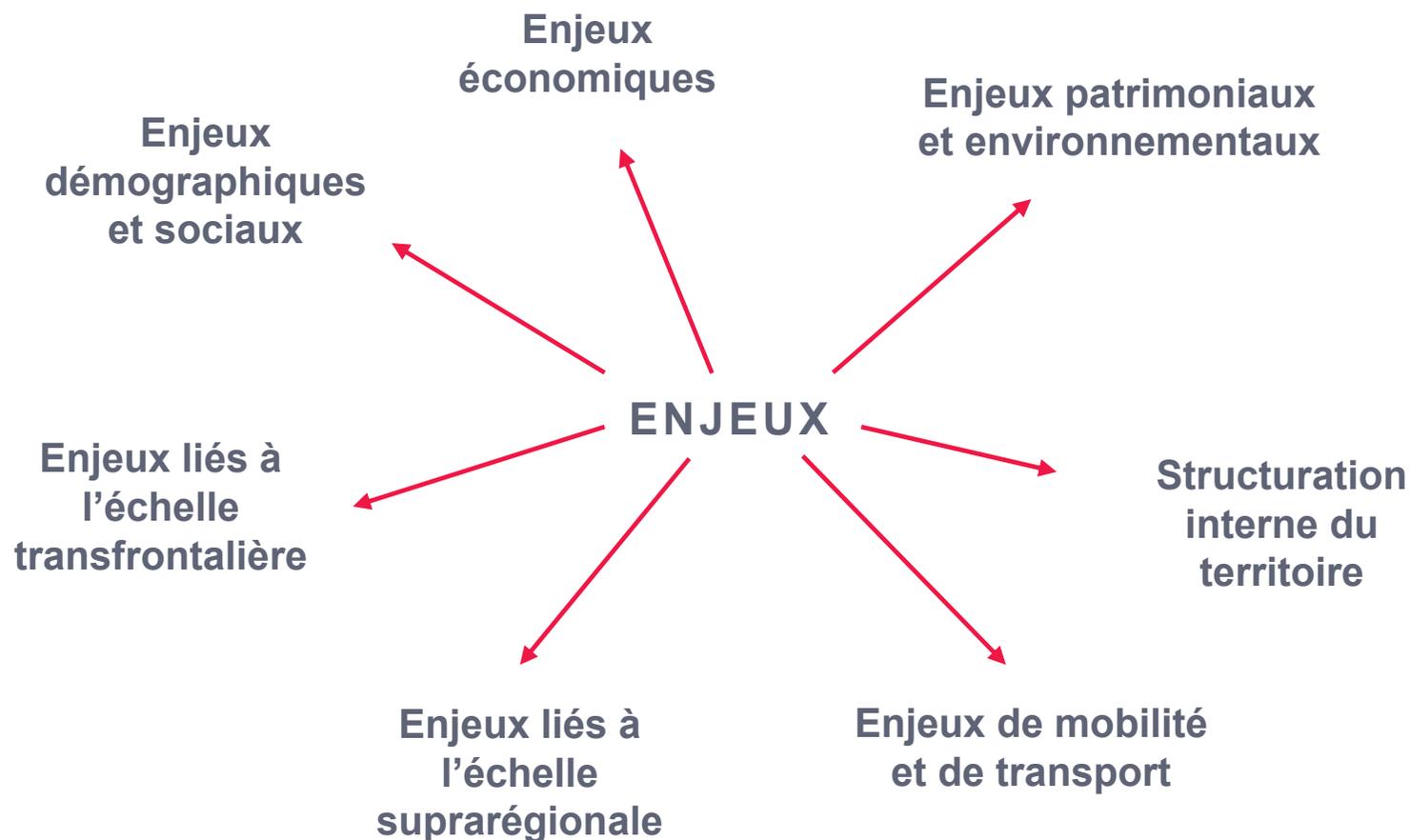
ANALYSE DE COHÉRENCE DE LA PLANIFICATION



CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation
3. Contenu du RIE
4. Analyse de cohérence de la planification
- 5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux**
6. Analyse des incidences des dispositions
7. Mesures correctrices et complémentaires
8. Analyse des alternatives
9. Mesures de suivi
10. Conclusions

ADÉQUATION DU SDT AVEC LES ENJEUX TERRITORIAUX



ADÉQUATION DU SDT AVEC LES ENJEUX TERRITORIAUX

Analyse de cohérence et d'exhaustivité

1. Enjeux territoriaux à l'échelle suprarégionale	Objectifs
<p>1.1 La nécessité des transitions des territoires s'est fortement accentuée ces dix dernières années. Les objectifs mondiaux et européens se sont précisés. Les deux balises européennes à l'horizon 2050, neutralité carbone et neutralité de l'artificialisation du sol, guident l'ensemble des politiques. Le Gouvernement wallon a repris l'objectif de mettre fin à l'étalement urbain dans sa déclaration de politique régionale 2019-2024 en réduisant la consommation des terres non artificialisées. En ce qui concerne la neutralité carbone, la trajectoire suivie par la Wallonie permet jusqu'ici de rencontrer les objectifs initialement fixés même si l'évolution globale est le résultat de tendances très contrastées selon les secteurs (awac.be). Cette transition doit également inclure un développement plus égalitaire entre les territoires et prendre en compte la perte de la biodiversité et intégrer ces éléments dans les projets de territoire</p>	<p>SA.1, SA.2, SA.3, AI.5</p>
<p>1.2 Dans un contexte de forte concurrence avec les régions voisines, mieux profiter de la position d'arrière-port vis-à-vis des grands ports maritimes de la mer du Nord et de la bonne connexion de la Wallonie à ceux-ci via les réseaux fluvial et routier et via deux corridors fret ferroviaire tout en sachant que les sites de grande surface disponibles bénéficiant d'une desserte multimodale optimale sont des ressources rares.</p>	<p>AI.1, AI.5</p>
<p>1.3 Une meilleure attractivité économique et résidentielle des grandes villes wallonnes afin d'y favoriser l'installation des acteurs de la classe créative, de la société de la connaissance et d'activités économiques à vocation métropolitaine, ce qui implique une amélioration de la mobilité dont les connexions aux liaisons ferroviaires internationales.</p>	<p>AI.2, AI.3, AI.5, AI.7</p>
<p>1.4 Dans un contexte concurrentiel fort au sein de l'Europe du Nord-Ouest, il est important de bénéficier du rôle de portes d'entrée des deux aéroports wallons et de la gare TGV de Liège-Guillemins ainsi que des gares TGV proches de la Wallonie comme Bruxelles, Lille ou Aix-la-Chapelle. Les retombées sur les hinterlands wallons devraient se concrétiser par une sélection d'activités permettant de développer le tissu productif en lien avec les approvisionnements logistiques potentiels de ces portes d'entrée. L'irrigation de l'ensemble du territoire wallon au départ de ces portes d'entrée doit également être renforcée pour que l'attractivité des villes wallonnes dont Charleroi et Liège et les aires rurales puissent en capter les effets positifs.</p>	<p>AI.1</p>
<p>1.5 Une meilleure insertion de la Wallonie dans l'économie de la connaissance dans un certain nombre de secteurs de pointe nécessitant une masse critique d'acteurs concentrés sur des espaces limités regroupant parcs scientifiques, centres de recherche et universités.</p>	<p>AI.1, AI.3</p>
<p>1.6 L'établissement de stratégies métropolitaines en s'appuyant sur les aires métropolitaines voisines pour bénéficier des effets positifs et pallier l'absence de réelle métropole au sein du territoire wallon.</p>	<p>AI.1, AI.2</p>
<p>1.7 Le renforcement de l'attractivité des pôles économiques, culturels et touristiques wallons tant urbains que ruraux afin de profiter de la position centrale de la Wallonie au sein de la zone de chalandise de l'Europe du Nord-Ouest.</p>	<p>AI.2</p>

ADÉQUATION DU SDT AVEC LES ENJEUX TERRITORIAUX

Analyse de cohérence et d'exhaustivité

	SA.1	SA.2	SA.3	SA.4	SA.5	SA.6	AI.1	AI.2	AI.3	AI.4	AI.5	AI.6	AI.7	AI.8	CC.1	CC.2	CC.3	CC.4	CC.5	CC.6
1.1	X	X	X								X									
1.2							X				X									
1.3								X	X		X		X							
1.4							X													
1.5							X		X											
1.6							X	X												
1.7							X	X												
2.1							X	X												
2.2		X																		
2.3							X	X												
2.4								X												
2.5															X	X				
2.6								X												
2.7								X												
3.1		X																		
3.2		X																		
3.3		X																		
3.4																		X		
3.5	X	X	X									X								
3.6						X														
4.1								X												
4.2							X													
4.3								X												
4.4		X							X											
4.5																		X		
4.6									X											
4.7						X														
4.8									X											
4.9									X											
4.10																				X
4.11									X											
5.1																			X	
5.2							X			X										
5.3							X			X										
5.4							X													
5.5							X													
5.6	X						X													
5.7	X	X	X					X	X					X						X
5.8			X					X	X				X		X					
6.1				X						X	X			X						
6.2											X									
6.3				X																
6.4				X					X									X		
6.5				(X)																
6.6				X						X						X	X	X	X	
6.7				X															X	
6.8				X																
7.1	X	X	X							(X)				(X)	X					
7.2			X						X						X			X		
7.3									X						X	X	X			
7.4			X								X							X		
7.5				X				X			X	X	X							X

CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation
3. Contenu du RIE
4. Analyse de cohérence de la planification
5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux
- 6. Analyse des incidences des dispositions**
7. Mesures correctrices et complémentaires
8. Analyse des alternatives
9. Mesures de suivi
10. Conclusions

ANALYSES DES INCIDENCES DES DISPOSITIONS

- **Incidences**
 - en 33 **fiches** analytiques
- **Regroupement**
 - des **principes de mise en œuvre** et des éléments de la **structure territoriale**
- **Impacts analysés :**
 - **Thématiques** : Aspects socio-économiques, diversité biologique, faune et flore, population et logements, santé, mobilité et transports, l'eau, l'air et le sol, l'occupation du sol, les flux de matières et déchets, le patrimoine bâti, archéologique et culturel, le paysage, l'énergie et les facteurs climatiques, le positionnement suprarégional
- **Dans chaque fiche**
 - Contexte et enjeux
 - Contenu des dispositions
 - Adéquation aux objectifs régionaux du CoDT
 - Incidences positives et négatives
 - Mesures correctrices ou complémentaires
 - Indicateurs de suivi

Fiche 8 : Favoriser l'ancrage territorial de l'économie de la connaissance et des activités innovantes

Attractivité et innovation AI.3.P1, P2, P3, P4

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE ÉTUDIÉS

Attraktivité et innovation AI.3.P1, P2, P3, P4

CONTEXTE ET ENJEUX

L'économie wallonne évolue actuellement entre d'une part la mondialisation, le métropolisation et la mise en réseau de la connaissance et des activités innovantes et, d'autre part un retour vers des processus de proximité et de développement endogène. L'ouverture nécessaire de l'économie wallonne aux nouvelles technologies et à l'internationalisation implique une mutation du tissu économique et des profils de main-d'œuvre. Une part de la population et du territoire ne bénéficient pourtant pas de ces changements par manque de qualification adéquate. Le soutien de la formation, de la recherche et de l'innovation est ainsi nécessaire pour ancrer territorialement le développement économique.

La Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Wallonie (S3) doit être soutenue. Les activités et l'innovation entrepreneuriale doivent être orientées adéquatement dans les parcs et les pôles de connaissance et d'innovation pour renforcer les collaborations et développer des synergies.

CONTENU DES DISPOSITIONS

Principe de mise en œuvre

Les principes de mise en œuvre préconisent d'aménager le territoire dans une optique de renforcement de la recherche et des interactions entre entrepreneurial et formation. L'un des moyens sera de développer des lieux d'accueil pour entreprises innovantes à proximité des universités ou des centres concernant le domaine de l'entreprise innovante.

Faisant suite à l'adoption de la stratégie S3, la Wallonie doit mobiliser des ressources territoriales afin de développer les 5 domaines d'innovation stratégiques qui y ont été identifiés, à savoir, les matériaux circulaires, l'innovation pour la santé renforcée, l'innovation pour des modes de conception et de production agiles et sûrs, les systèmes énergétiques et habitats durables, les chaînes agroalimentaires du futur et la gestion innovante de l'environnement.

Dans une optique d'accessibilité à tous et de diminution de l'impact environnemental, les parcs d'activité scientifique et centre de formation doivent être efficacement desservis par le réseau de transport en commun et pourvus de réseaux de modes actifs optimaux.

Mesures de gestion et programmation

Au niveau régional, la Région soutient le développement de parcs d'activités scientifiques et y maintient des disponibilités foncières à destination de l'économie de la connaissance.

Mesures quant à l'urbanisation

Nilant.

Aspects socio-économiques	Occupation du sol
Diversité biologique, faune et flore	Flux de matières et déchets
Population et logements	Patrimoine bâti, archéologique et culturel
Santé	Le paysage
Mobilité et transports	L'énergie et les facteurs climatiques
L'eau, l'air, le sol (hors occupation du sol)	Positionnement suprarégional

ANALYSES DES INCIDENCES DES DISPOSITIONS

Fiche 1 : Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE ÉTUDIÉS
 Attractivité et Innovation : A1 P1, P2, P3, P4, P5, P6, P8, P9

CONTEXTE ET ENJEUX
 La dynamique de métropolisation et la mondialisation s'appuient sur un réseau de villes au rayonnement international

CONTENU DES DISPOSITIONS
Principes de mise en œuvre
 Afin de renforcer l'intégration de la Wallonie dans le réseau des métropoles européennes, il est intéressant de tirer parti
Mesures de gestion et programmation
 Au niveau régional, le projet de révision du SDT prévoit de contribuer à l'adoption de stratégies et de mesures inscrites

ADÉQUATION AVEC LES BUTS POURSUIVIS PAR LES OBJECTIFS RÉGIONAUX (CoDT D.II.2 §2, ALINÉA 2)
 Ces principes de mise en œuvre contribuent principalement à l'objectif n°2 'développement socio-économique et de

INCIDENCES SECONDAIRES POSITIVES ET OPPORTUNITÉS	INCIDENCES SECONDAIRES NÉGATIVES ET FACTEURS LIMITANTS
<ul style="list-style-type: none"> L'attractivité des métropoles voisines repose sur la concentration des services de support pour garantir leur position au niveau international. Une meilleure Les 	<ul style="list-style-type: none"> Une meilleure intégration dans les dynamiques métropolitaines ouvre une série d'opportunité, mais à

Aspects socio-économiques	++	Occupation du sol	0
Diversité biologique, faune et flore	0	Flux de matières et déchets	0
Population et logements	0	Patrimoine bâti, archéologique et culturel	0
Santé	0	Le paysage	+
Mobilité et transports	+	L'énergie et les facteurs climatiques	0
L'eau, l'air, le sol (hors occupation du sol)	0	Positionnement suprarégional	++

MESURES CORRECTRICES (SDT) OU COMPLÉMENTAIRES (COMPL)
 Néant.

SUVI

Evolution à suivre	Indicateur
Commerce vers les métropoles européennes	Exportations wallonnes de biens et services (IWEPS/AWEX) vers les métropoles européennes.

ANALYSES DES INCIDENCES DES DISPOSITIONS

N° fiche	Objectifs concernés	Sujet	Aspects socio-économiques	Diversité biologique, faune et flore	Population et logements	Santé	Mobilité et transports	Eau, air et sol (hors occupation du sol)	Occupation du sol	Flux de matières et déchets	Patrimoine bâti, archéologique et culturel	Paysage	Energie et facteurs climatiques	Positionnement suprarégional
Aspects internationaux et interrégionaux														
1	AI.1	Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen	++	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	++
2	AI.2	Insérer la Wallonie dans les réseaux socio-économiques transrégionaux et transfrontaliers	++	+	0	0	++	0/+	+	0	0	+	+	++
Aspects démographiques et sociaux														
3	SA.2	Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements	+	+	++	+	+	0	++	0	0	+	++	0
4	AI.7	Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés	++	+	+	+	++	0	++	0	0	+	+	0
5	CC.5	Développer des espaces publics de qualité	0	+	++	+	+	0	+	0	+	++	+	0
6	CC.3	Assurer l'accessibilité à tous à des services, des commerces et des équipements	+	0	++	0	++	0	+	0	0	+	++	0
7	CC.4	Diversité des activités et cohésion	0	0	++	0	+	0	+	0	+	+	0	0
Aspects économiques														
8	AI.3	Renforcer l'ancrage de l'économie de la connaissance et des activités innovantes sur le territoire	++	0	0	0	+	0	-	0	0	0	0	++
9	AI.3	Transformation locale et de proximité	++	0	0	0	+	0	-	++	0	0	+	0
10	AI.3	Economie circulaire	++	+	0	0	0	+	0	++	0	0	++	0

ANALYSES DES INCIDENCES DES DISPOSITIONS

- ++ Aspects socio-économiques
- ++ Mobilité et transports
- ++ Energie et facteurs climatiques
- ++ Occupation du sol

- + Faune, flore et biodiversité
- + Eau, air, sol
- + Populations et logements
- + Santé
- + Flux de matières et déchets
- + Patrimoine bâti, archéologique et culturel
- + Paysage
- + Positionnement supra-régional

ANALYSES DES INCIDENCES DES DISPOSITIONS

L'humain au centre des préoccupations

Les aspects davantage liés à la nature sont impactés positivement mais plutôt indirectement

La limitation de l'artificialisation des terres est l'exception et est traitée de manière transversale

Les « - » ne sont que ponctuels et correspondent généralement à des limites ou des risques plutôt qu'à des incidences négatives

Il y a un bon équilibre entre les thématiques

CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation
3. Contenu du RIE
4. Analyse de cohérence de la planification
5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux
6. Analyse des incidences des dispositions
7. **Mesures correctrices et complémentaires**
8. Analyse des alternatives
9. Mesures de suivi
10. Conclusions

MESURES CORRECTRICES ET COMPLÉMENTAIRES

Remarque préliminaire : Etant donné le processus itératif suivi lors de l'élaboration du projet de révision du SDT, les mesures correctrices résiduelles sont limitées.

Les plus importantes sont notamment:

Aspects démographiques et sociaux

Fiche 3 : Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements

- Décourager la création de nouveaux logements dans des espaces excentrés qui ne disposent pas d'un accès aisé aux services et équipements en modes actifs ou en transports en commun, ou les conditionner à une amélioration de l'accessibilité.
- Prévoir un pourcentage minimum de logements accessibles aux faibles revenus dans les futurs projets de logements d'une certaine taille.

MESURES CORRECTRICES ET COMPLÉMENTAIRES

D'autres mesures correctrices moins importantes sont formulées (mentionner les coopératives, mesures de protection à proximité des cours d'eau, différencier l'existant du projeté dans la structure territoriale, etc.).

+ les mesures complémentaires qui visent à limiter les risques ou à amplifier les effets positifs mais qui ne concernent pas le SDT lui-même.

CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation
3. Contenu du RIE
4. Analyse de cohérence de la planification
5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux
6. Analyse des incidences des dispositions
7. Mesures correctrices et complémentaires
- 8. Analyse des alternatives**
9. Mesures de suivi
10. Conclusions

ANALYSE DES ALTERNATIVES

Alternative zéro : maintien du SDT dans sa version de 1999 (SDER)

- tableau de correspondance des dispositions
 - Ne permet pas de répondre à tous les enjeux actuels.
 - Importance moindre de certains sujets importants notamment la transition énergétique, la complémentarité des modes de transports, la transition numérique et l'artificialisation des terres.

Alternative 1 : SDT tel qu'adopté en 2019 (mais non mis en vigueur)

- analyse des différences
 - Structure et réponse aux enjeux similaires (mêmes objectifs).
 - Mesures de gestion et programmations moins exhaustives et moins développées. Pas de mesures guidant l'urbanisation.
 - Moins concret. L'alternative vise la même chose mais le chemin pour y arriver est moins clair.

CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation
3. Contenu du RIE
4. Analyse de cohérence de la planification
5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux
6. Analyse des incidences des dispositions
7. Mesures correctrices et complémentaires
8. Analyse des alternatives
- 9. Mesures de suivi**
10. Conclusions

MESURES DE SUIVI

▪ Aspects économiques - emplois

- Nombre de résidents de Wallonie travaillant dans les métropoles voisines, nombre de points de vente en circuit court, nombre de cellules commerciales vides par centre-ville, etc.

▪ Diversité biologique, faune et flore

- Superficies de parc et espaces verts en agglomération, surfaces des zones contribuant au maillage et indice de connectivité, etc.

▪ Population et logements

- Nombre et diversité des formations proposées par pôle, répartition territoriale des équipements et des services, etc.

▪ Santé

- Nombre de blessés – tués selon les causes de décès, nombre de décès liés aux vagues de chaleur, exposition de la population aux nuisances sonores, etc.

▪ Mobilité et transports

- Longueur du réseau ferroviaire, nombre d'accidents, parts modales des déplacements de personnes, nombre de kilomètres de pistes cyclables, etc.

▪ L'eau, l'air, le sol

- Etat des masses d'eau, quantités de fertilisants et de produits phytosanitaires utilisées, etc.

CONTENU

1. Pourquoi un Rapport sur les Incidences Environnementales?
2. Elaboration du projet de révision du SDT et processus d'évaluation
3. Contenu du RIE
4. Analyse de cohérence de la planification
5. Adéquation du SDT avec les enjeux territoriaux
6. Analyse des incidences des dispositions
7. Mesures correctrices et complémentaires
8. Analyse des alternatives
9. Mesures de suivi
- 10. Conclusions**

CONCLUSIONS

- Cohérence avec la planologie supra-régionale et régionale et avec le CoDT.
- Incidences globalement très positives.
- Adéquation entre les mesures et les enjeux territoriaux.
- Traitement équilibré des enjeux territoriaux, environnementaux et des buts régionaux.
- Avancées par rapport aux alternatives de maintien du SDER et de projet de SDT 2019

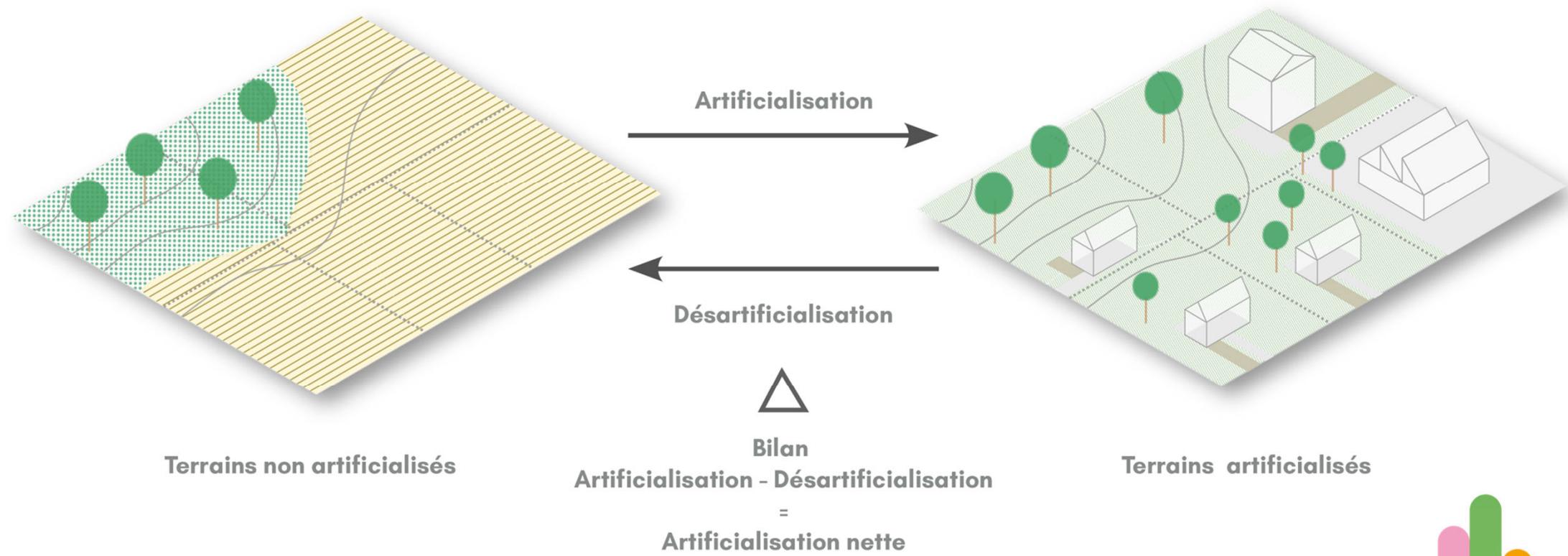
Merci pour votre attention



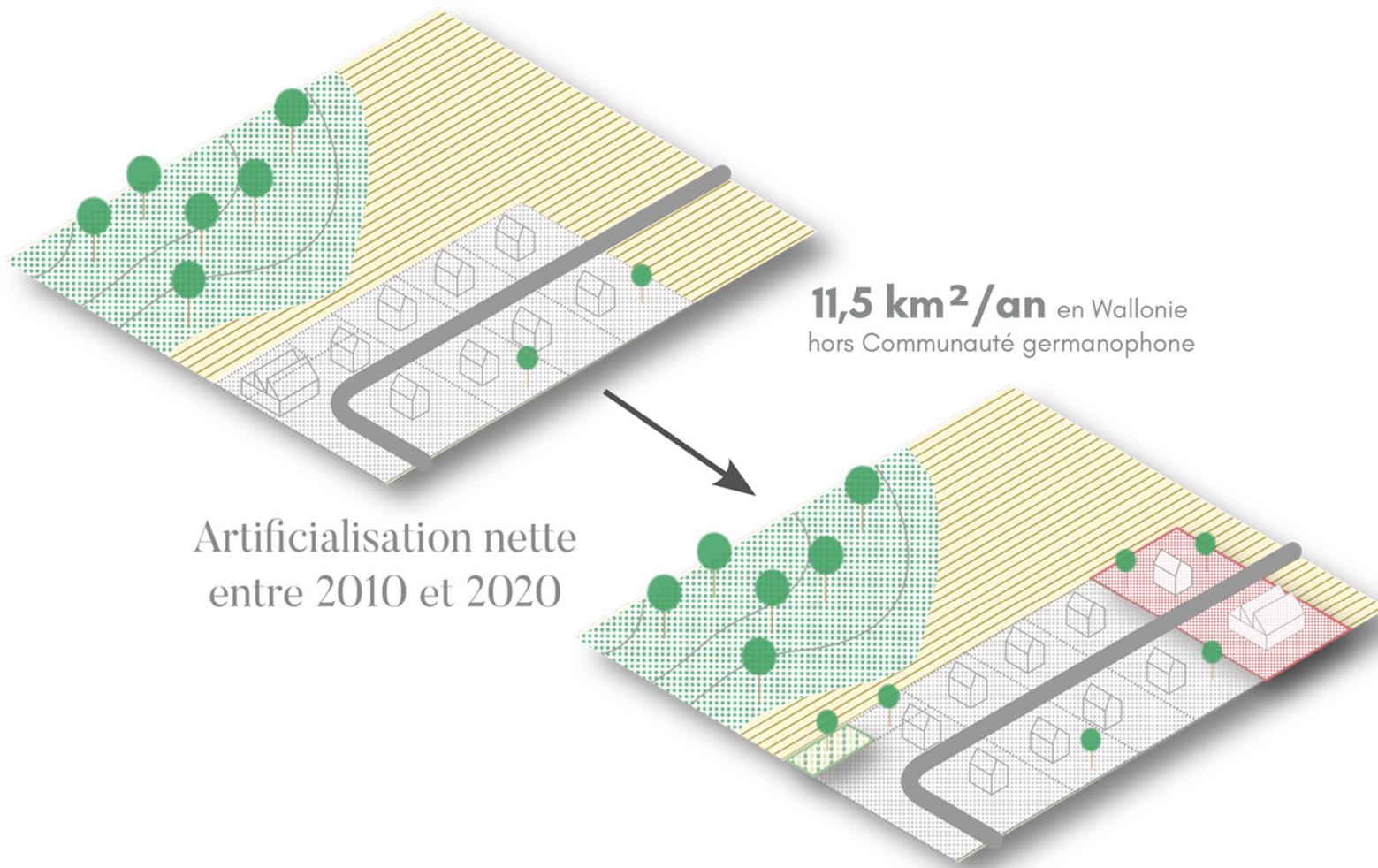
DOCUMENTATION



ARTIFICIALISATION



ARTIFICIATILISATION NETTE

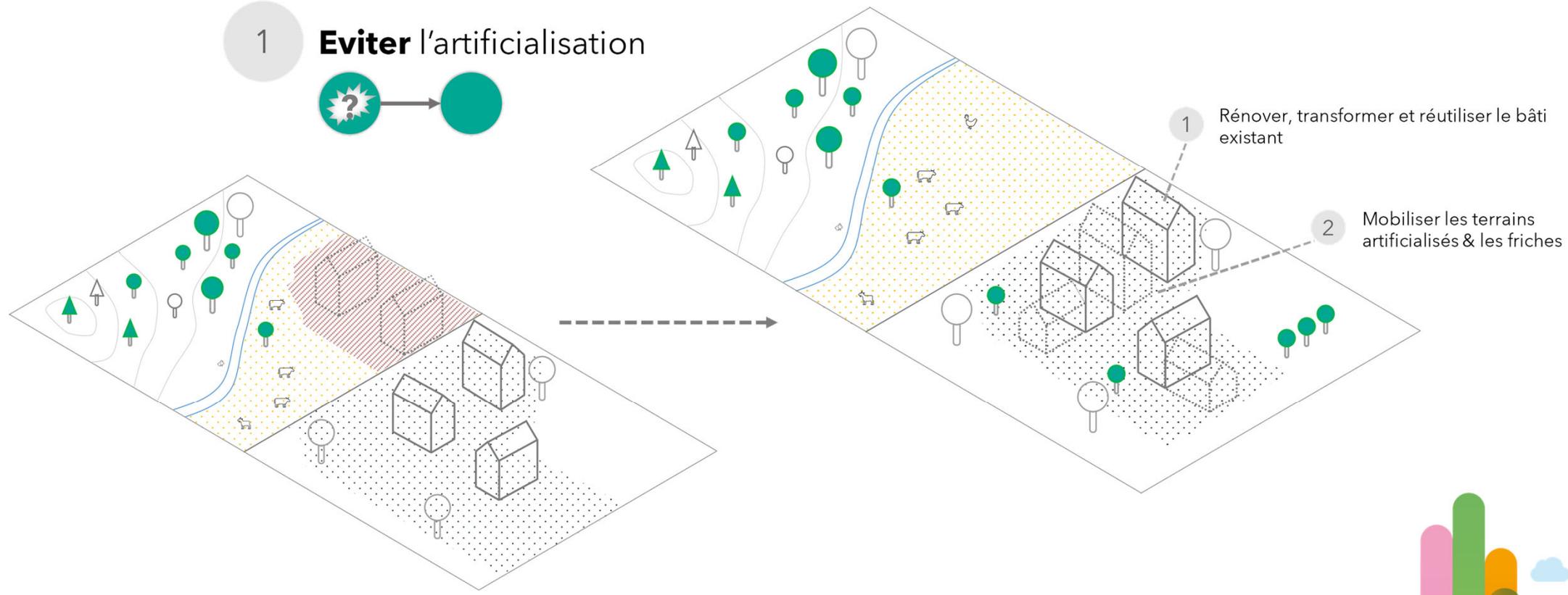


PROJET SDT DU 30 MARS 2023 - Enquête publique 30/05/2023 – 14/07/2023 – Présentation sans valeur légale

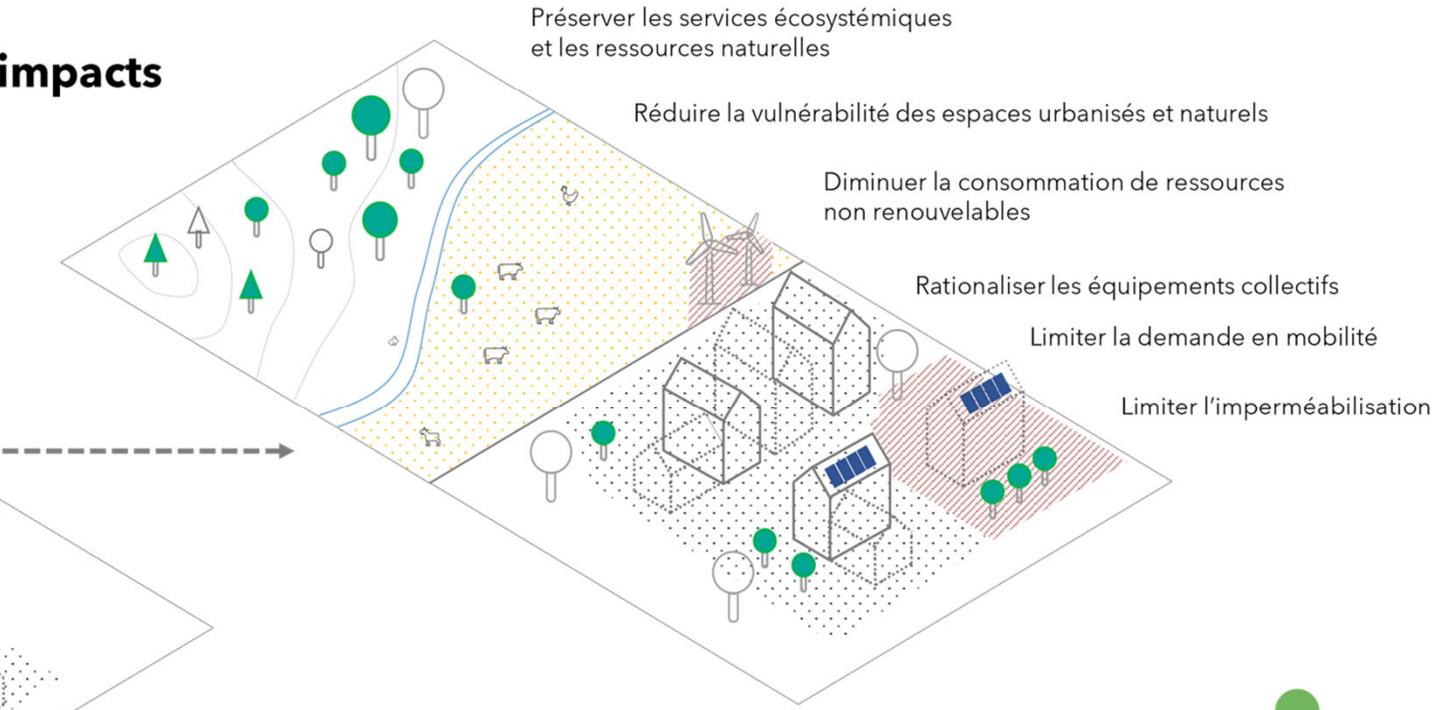
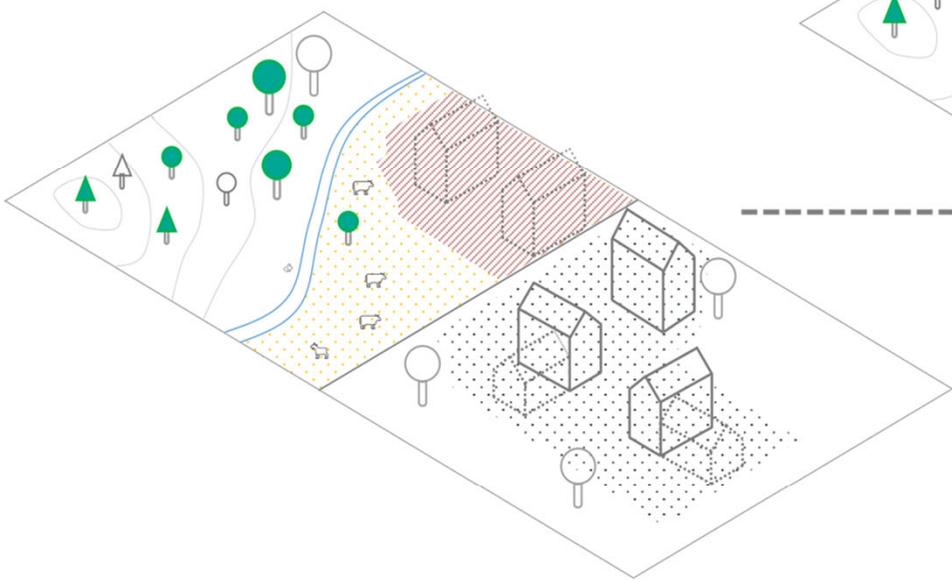
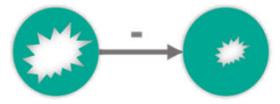


CONCEPTS TERRITORIAUX

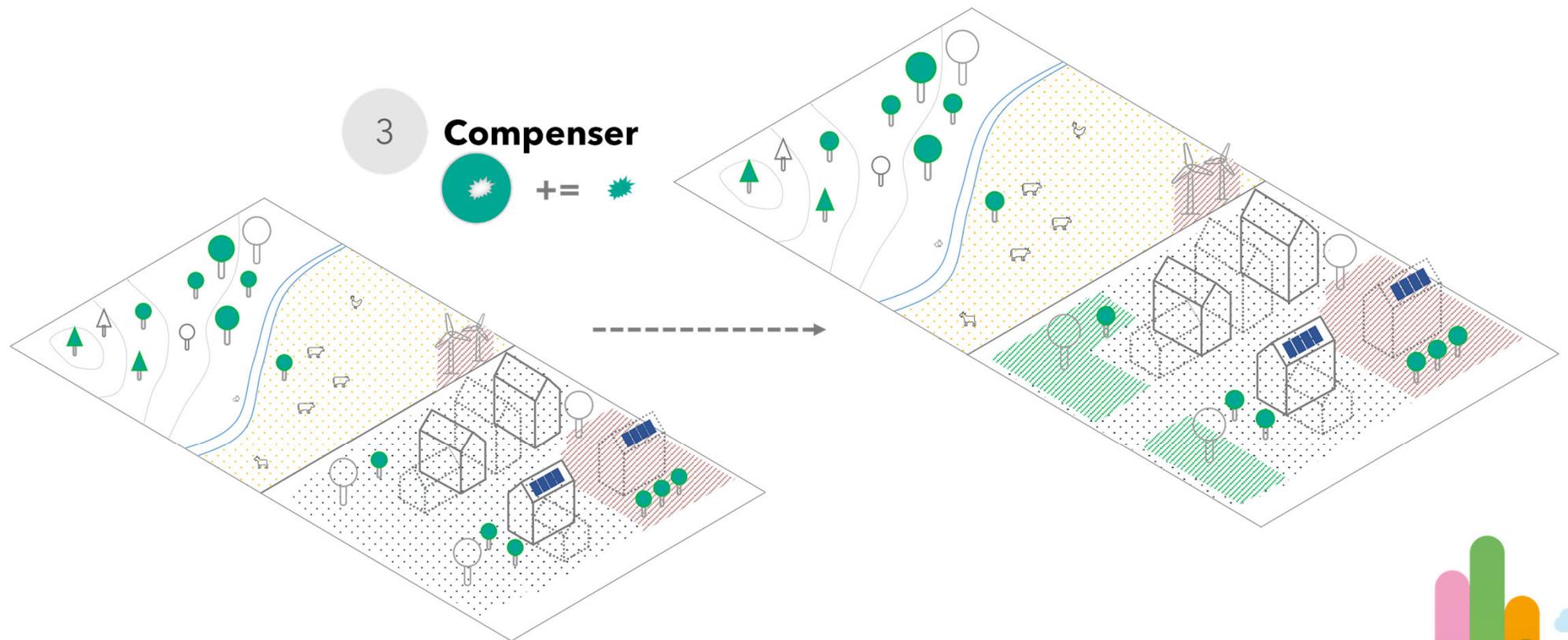
1 Eviter l'artificialisation



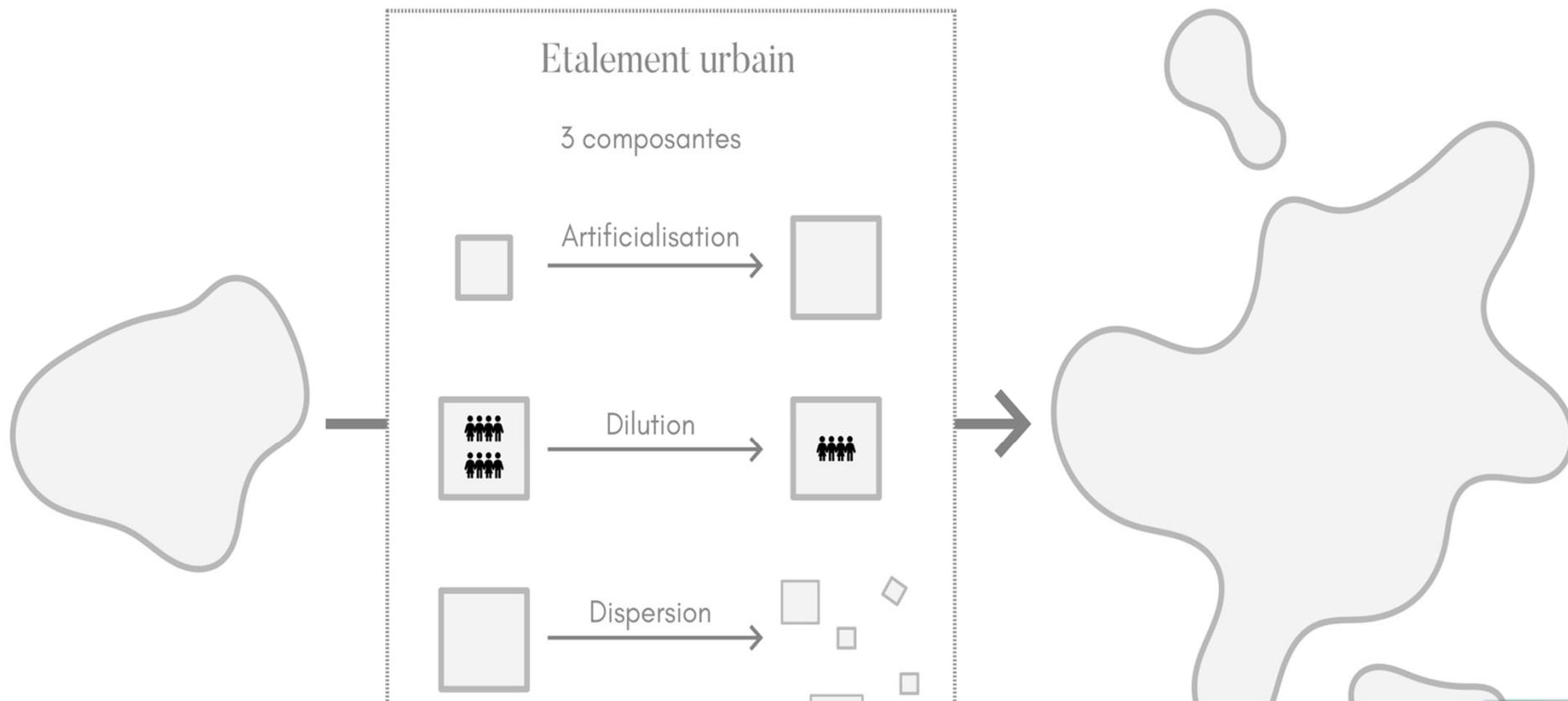
2 Réduire les impacts



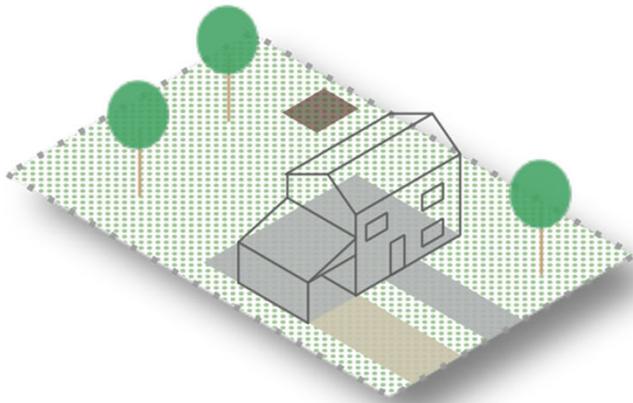
CONCEPTS TERRITORIAUX



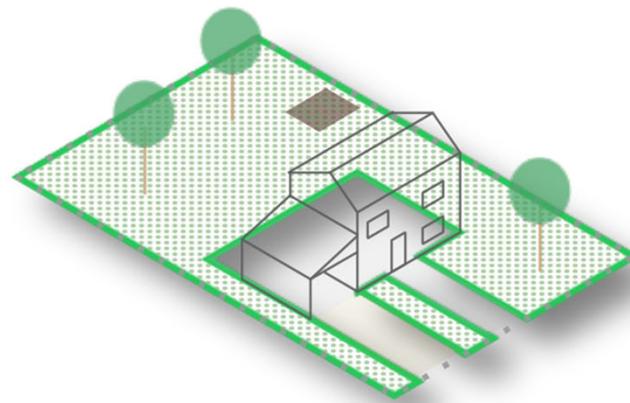
CONCEPT : ETALEMENT URBAIN



CONCEPT : PLEINE TERRE



Terrain artificialisé



Surface en pleine terre

Surface libre de toute construction,
y compris en sous-sol, aménagée sans minéralisation (graviers, etc.)
et permettant au sol d'assurer ses fonctions naturelles
(habitat, régulation, production de biomasse)

Chemin de terre, Dalles gazon, jardin, parterre, gazon, massif boisé, potager

...

Surface en pleine terre

$$= \sum \text{Superficie}_{\text{pleine terre}}$$

Part de terrain en pleine terre

$$= \frac{\sum \text{Superficie}_{\text{pleine terre}}}{\text{Superficie totale du terrain}}$$



CONCEPTS TERRITORIAUX



Situation de base



Schéma de développement du territoire

Premiers périmètres des centralités & balises

Approche systématique à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) et sur la base de critères objectifs et quantifiables

Opérationnalisation à l'échelle régionale



Schéma de développement (pluri)communal

Périmètres des centralités ajustés en respectant les balises du SDT

Approche fine à l'aide d'analyses de terrain

Opérationnalisation à l'échelle (pluri)communale

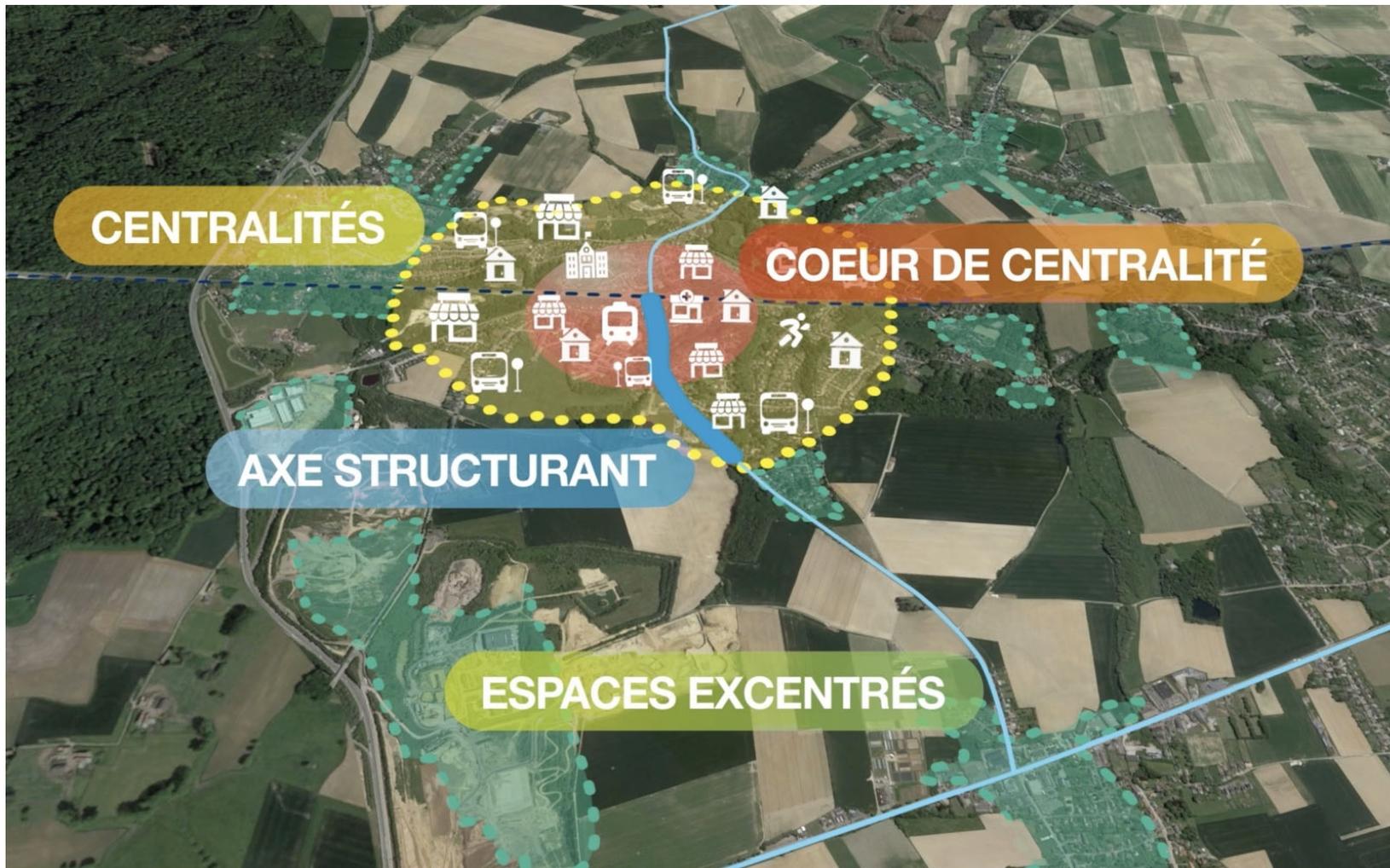


CONCEPTS TERRITORIAUX

-  CENTRALITÉS
-  CŒURS DE CENTRALITÉ
-  AXES STRUCTURANTS
-  ESPACES EXCENTRÉS
-  CŒURS D'ESPACES
-  EXCENTRÉS
-  ROUTE
-  COURS D'EAU
-  CHEMIN DE FER
-  GARE



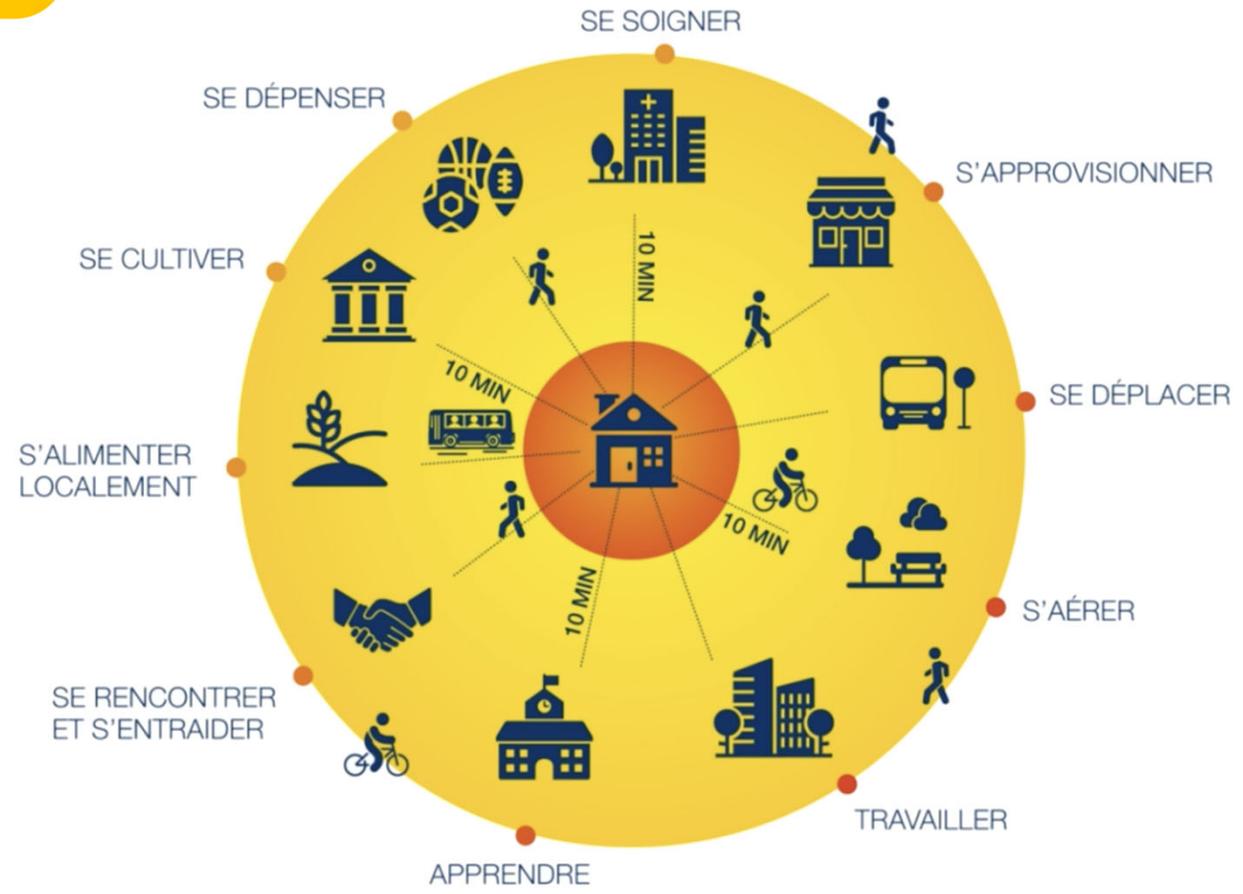
CENTRALITES ET AXES STRUCTURANTS



PROJET SDT DU 30 MARS 2023 - Enquête publique 30/05/2023 – 14/07/2023 – Présentation sans valeur légale

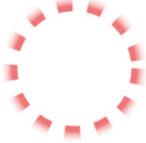


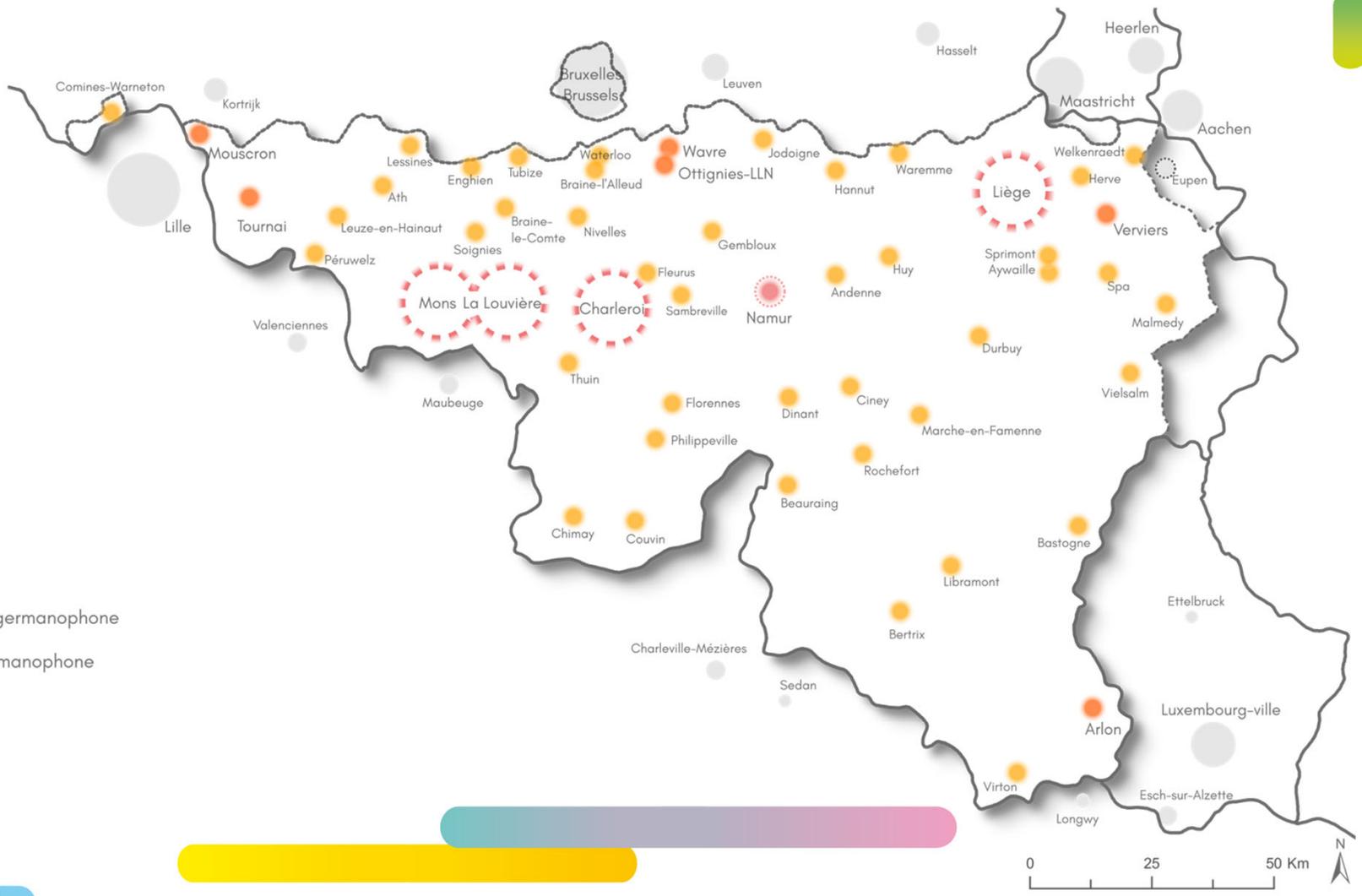
VILLE OU VILLAGE A 10 MINUTES



PÔLES

Pôles

-  Pôle d'ancrage
-  Pôle régional
-  Capitale régionale
-  Pôle majeur
-  Pôle extérieur à la Wallonie
-  Capitale de la Communauté germanophone
-  Limite de la Communauté germanophone
-  Limite régionale
-  Limite nationale



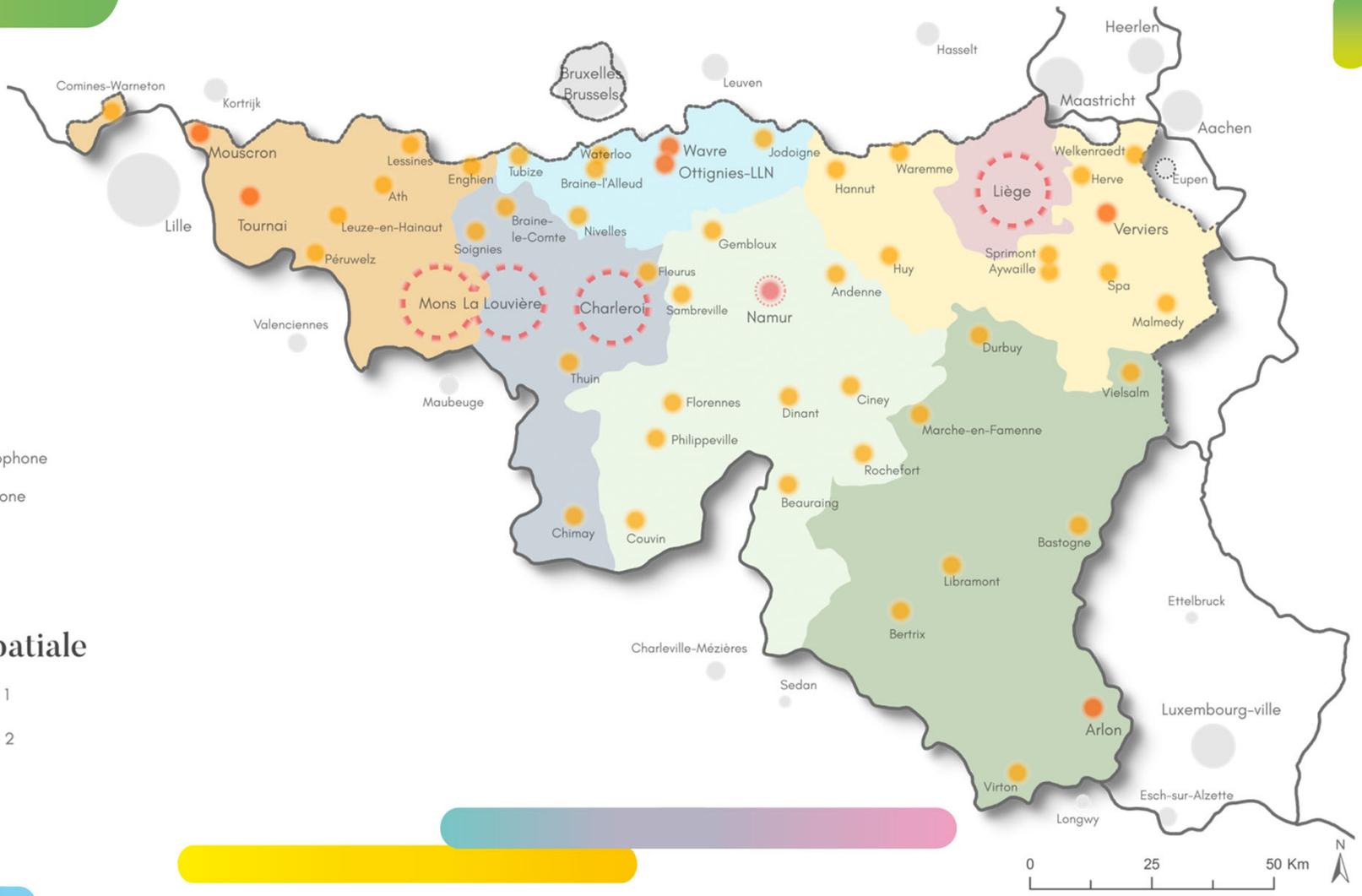
OPTIMISATION SPACIALE

Pôles

-  Pôle d'ancrage
-  Pôle régional
-  Capitale régionale
-  Pôle majeur
-  Pôle extérieur à la Wallonie
-  Capitale de la Communauté germanophone
-  Limite de la Communauté germanophone
-  Limite régionale
-  Limite nationale

Bassins d'optimisation spatiale

- | | | | |
|--|-----------|---|---------|
|  | Hainaut 1 |  | Liège 1 |
|  | Hainaut 2 |  | Liège 2 |
|  | Wavre |  | Arlon |
|  | Namur | | |



AXES

Pôles

-  Pôle d'ancrage
-  Pôle régional
-  Capitale régionale
-  Pôle majeur

Axes et réseaux de communication

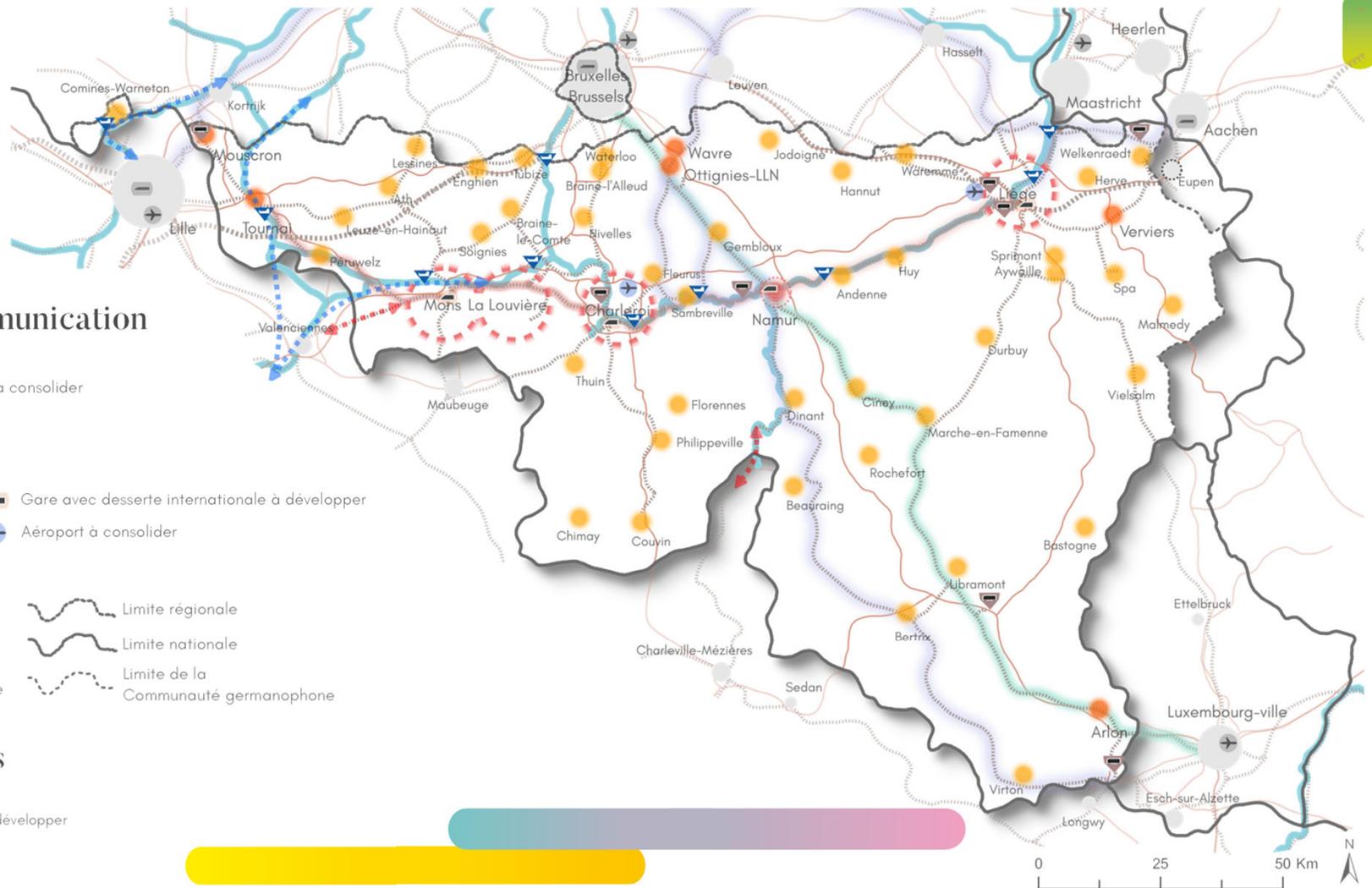
-  Réseau ferroviaire à consolider
-  Réseau ferroviaire à grande vitesse à consolider
-  Réseau routier (RTE-T) à consolider
-  Voie navigable (RTE-T) à consolider

-  Plateforme ferroviaire à renforcer
-  Gare avec desserte internationale à développer
-  Port à renforcer
-  Aéroport à consolider

-  Aéroport extérieur
-  Gare LGV extérieure
-  Pôle extérieur à la Wallonie
-  Capitale de la Communauté germanophone
-  Limite régionale
-  Limite nationale
-  Limite de la Communauté germanophone

Axes et projets structurants

-  Corridor de fret ferroviaire à consolider
-  Liaison Bruxelles-Namur-Luxembourg à développer
-  Dorsale wallonne à consolider
-  Projet Seine-Escaut
-  Connexion ferroviaire à rétablir



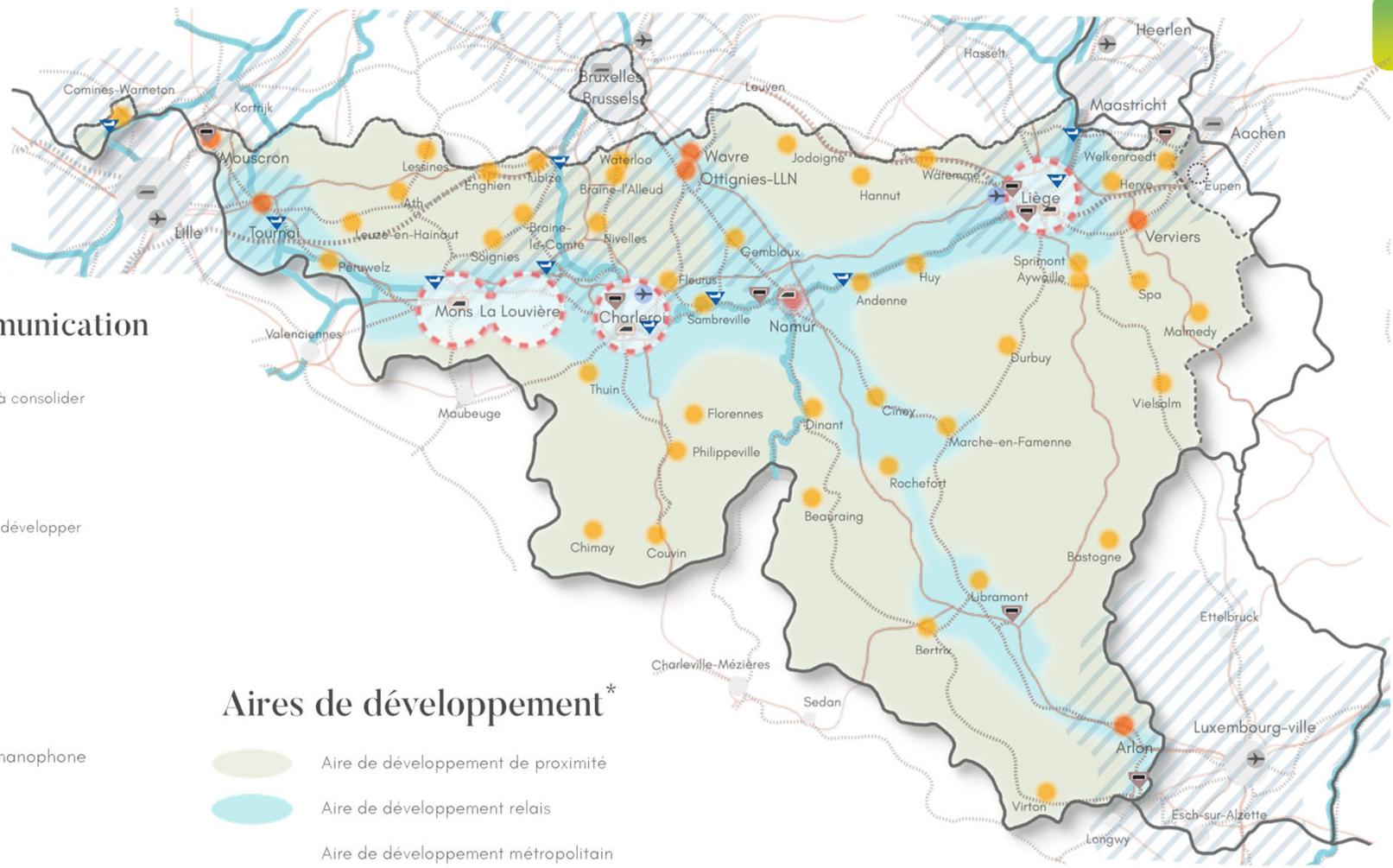
STRUCTURE

Pôles

-  Pôle d'ancrage
-  Pôle régional
-  Capitale régionale
-  Pôle majeur

Axes et réseaux de communication

-  Réseau ferroviaire à consolider
-  Réseau ferroviaire à grande vitesse à consolider
-  Réseau routier (RTE-T) à consolider
-  Voie navigable (RTE-T) à consolider
-  Aéroport à consolider
-  Gare avec desserte internationale à développer
-  Port à renforcer
-  Plateforme ferroviaire à renforcer
-  Aéroport extérieur
-  Gare LGV extérieure
-  Pôle extérieur à la Wallonie
-  Capitale de la Communauté germanophone
-  Limite régionale
-  Limite nationale
-  Limite de la Communauté germanophone



Aires de développement*

-  Aire de développement de proximité
-  Aire de développement relais
-  Aire de développement métropolitain

*hormis les bassins d'optimisation spatiale

TRAME ECOLOGIQUE

Liaisons écologiques à préserver et valoriser

- Massifs forestiers feuillus
- Pelouses calcaires et milieux associés
- Crêtes ardennaises
- Hautes vallées ardennaises
- Plaines alluviales

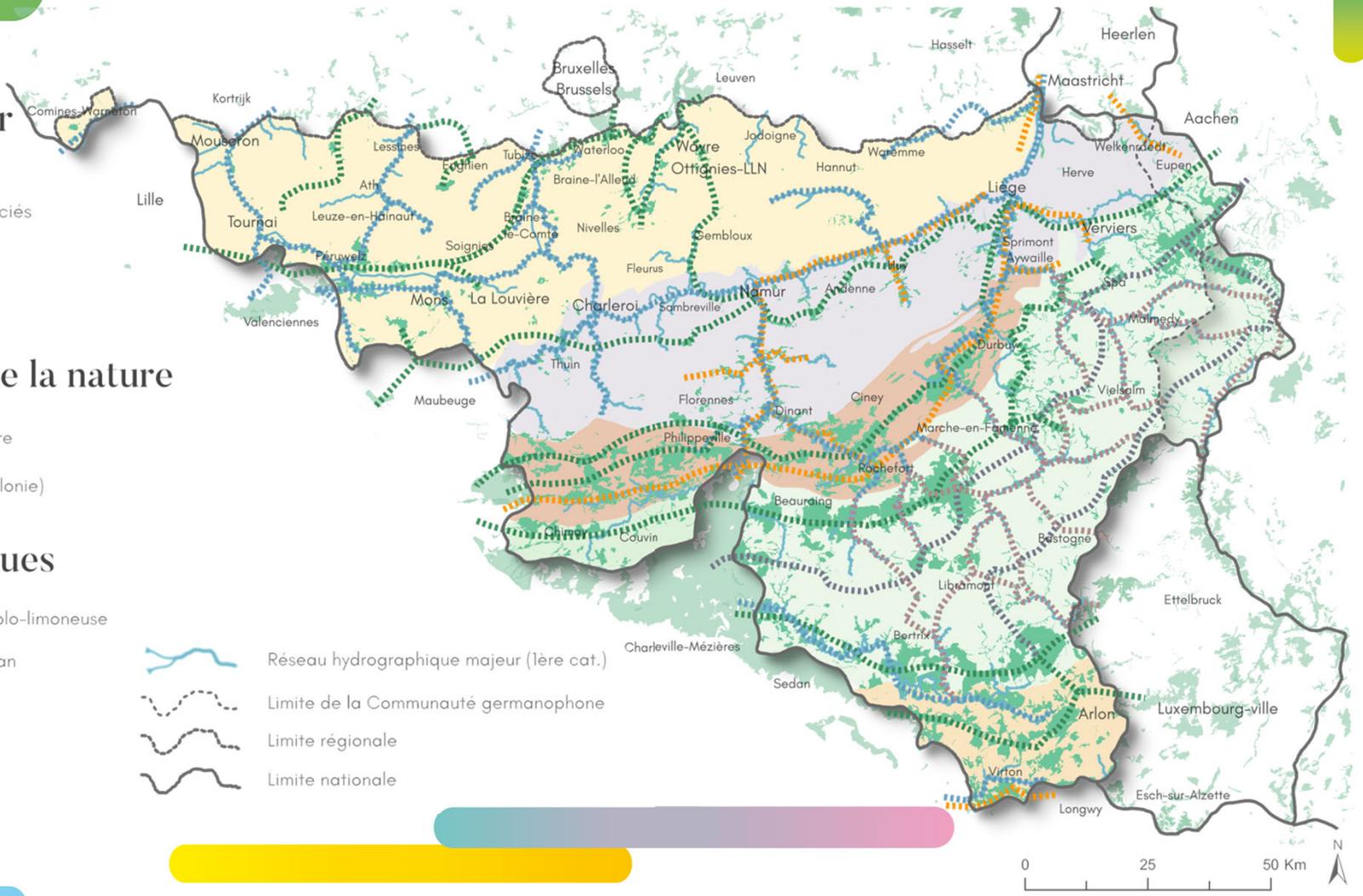
Sites de conservation de la nature

- Site reconnu en vertu de la loi sur la conservation de la nature
- NATURA 2000 (extérieur à la Wallonie)

Régions biogéographiques

- Région limoneuse et région sablo-limoneuse
- Condroz et sillon Sambre-Mosan
- Fagne-Famenne-Calestienne
- Ardenne
- Lorraine

- Réseau hydrographique majeur (1ère cat.)
- Limite de la Communauté germanophone
- Limite régionale
- Limite nationale



FLUIDE

Pôles

-  Pôle d'ancrage
-  Pôle régional
-  Capitale régionale
-  Pôle majeur
-  Pôle extérieur à la Wallonie
-  Capitale de la Communauté germanophone

Axes et réseaux de transports de fluides et d'énergie

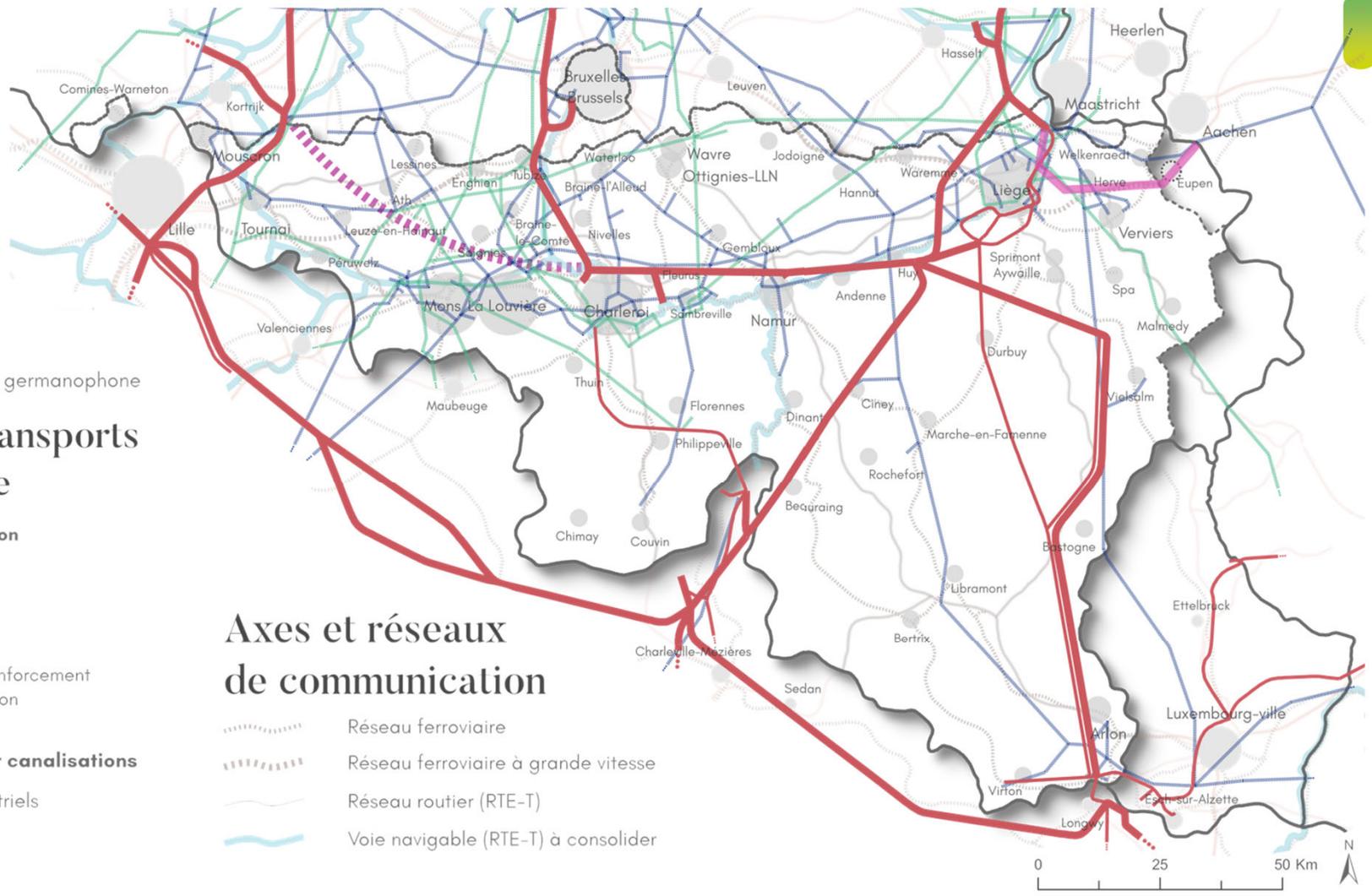
Transport d'électricité à très haute tension

-  380 kV
-  220 kV
-  HVDC (ALEGro)
-  Projet de bouclage et de renforcement du réseau à très haute tension (périmètre indicatif)

Transport de fluides et d'énergie par canalisations

-  Produits à usages industriels
-  Énergies gazeuses

 Limite régionale



Axes et réseaux de communication

-  Réseau ferroviaire
-  Réseau ferroviaire à grande vitesse
-  Réseau routier (RTE-T)
-  Voie navigable (RTE-T) à consolider

 Limite nationale

 Limite de la Communauté germanophone

SUPRA

Pôles d'appui transfrontalier

- Pôle régional
- Capitale régionale
- Pôle majeur

Réseaux de coopération

- Ville MAHHL
- Réseau de coopération MAHHL
- Ville Tonicités
- Réseau de coopération Tonicités

Connexions

- Connexion transrégionale /transfrontalière à maintenir
- Axe transrégional/transfrontalier à renforcer et/ou développer
- Réseau hydrographique
- Capitale de la Communauté germanophone
- Pôle extérieur à la Wallonie

Aire de coopération institutionnelle

- Benelux

Aires de coopération transrégionale et transfrontalière

- Communauté métropolitaine bruxelloise
- Euregio Meuse-Rhin
- Eurométropole
- Parc des Trois Pays
- Grande Région

PROJET SDT DU 30 MARS 2023 - Enquête publique 30/05/2023 – 14/07/2023 – Présentation sans valeur légale

